



Théophraste Renaudot (1586-1653) : les idées humanitaires d'un homme de communication

Stéphane Haffemayer

► To cite this version:

Stéphane Haffemayer. Théophraste Renaudot (1586-1653) : les idées humanitaires d'un homme de communication. 2006. <halshs-00637314>

HAL Id: halshs-00637314

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00637314>

Submitted on 31 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Théophraste Renaudot (1586-1653) : les idées humanitaires d'un homme de communication

Stéphane HAFFEMAYER

Dans la communication précédente, Marc Vénard a exclu la profession de médecin des catégories intellectuelles au nom que leur intervention publique est restée cantonnée à leur spécialité. Tel n'est pas le cas de Théophraste Renaudot, dans la mesure où c'est non pas la médecine, mais bien l'espace public qui constitue le cœur de sa réflexion. Créateur du premier périodique français, la *Gazette*, en mai 1631, Renaudot est surtout le théoricien et le promoteur d'une vision sociale dont la vocation régulatrice est de concourir au bon fonctionnement de la chose publique. Sujet d'autant plus intéressant qu'il donne à réfléchir sur la dissociation, dans la reconnaissance publique entre l'auteur et son œuvre : en effet, l'œuvre de Renaudot a connu une consécration rapide et durable, qui pourrait le faire entrer au Panthéon des grands innovateurs de la vie publique, alors que sa légitimité à les produire a aussitôt fait l'objet de contestations. Ce qui nous ramène à la question des sociabilités. Car même si son activité de rédacteur de la *Gazette* lui permet des relations occasionnelles avec le monde des écrivains (Bautru¹ ou Chapelain²) ou le monde savant, Renaudot n'appartient pas à la République des lettres, ni aux cercles savants de la première moitié du XVII^e dont certaines correspondances traduisent même une certaine défiance à son égard,

¹ Guillaume Bautru, comte de Serrant, conseiller d'Etat, diplomate, académicien, rédigeait certaines des relations envoyées à Renaudot et surveilla le contenu de la *Gazette* après sa mort, au temps de Mazarin. Voir Gilles Feyel, *L'annonce et la nouvelle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002, p. 84 ; 237 ; 445).

² Qualifié de « poète officiel », Jean Chapelain, académicien, entretenait une abondante correspondance qui constituait un « véritable bureau de nouvelles », dont certaines relations parvenaient à la *Gazette* (Feyel, p. 181 ; 184).

notamment après sa publication dans la *Gazette* de la condamnation de Galilée³. Dans sa lettre à Boulliau du 24 janvier 1634, Gassendi met en garde l'astronome défenseur des Coperniciens : « *prenez garde que votre parent ou compatriote⁴ ne vous mette dans la Gazette pour vous faire désormais déclarer à Rome et passer pour un hérétique* »⁵. Méfiant à l'égard de Renaudot et sa *Gazette*, Boulliau l'est assurément ; alors qu'il raffole d'actualité politique, il répugne à se commettre comme fournisseur de nouvelles en provenance de Pologne, où il dispose d'un excellent informateur⁶. Tout en faisant le nouvelliste en privé au sein du cercle érudit des frères Dupuy, il décrie, dans sa correspondance, la qualité des nouvelles polonaises de la *Gazette*⁷. Le cas de Jacques Dupuy confirme cette distance à l'égard du médecin ; le 17 février 1634, il confie à Peiresc qu'il a « *peu de communication* » avec le sieur Renaudot, mais qu'il lui rendra néanmoins visite pour lui faire confirmer l'envoi des gazettes à l'érudit aixois⁸ : qu'il s'agisse de la *Gazette* ou des conférences, les initiatives de Renaudot touchent à la connaissance savante ou à la circulation de l'information et ne laissent pas l'élite intellectuelle indifférente.

³ « Pour ce que dans l'une des Conférences tenuës en ce Bureau le 24 d'octobre dernier, & avant que nous sceussions ce qui en avoit esté décidé par le S. Siège, il fut disputé du mouvement de la terre ; J'ai creu estre obligé de vous mettre ici la sentence renduë dés le 22 juin dernier contre Galilée, fauteur de cette opinion, mais qui n'a esté publiée que vers la fin de cette année » (*Gazette* du 5 janvier 1634).

⁴ Boulliau et Renaudot sont tous deux nés à Loudun.

⁵ Correspondance de P. Marin Mersenne, tome IV, p. 11. Voir Simone MAZAURIC, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle. Les conférences du bureau d'adresse de Théophraste Renaudot (1633-1642)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 97.

⁶ Notamment Pierre Desnoyers (1606-1693), secrétaire de la reine Marie-Louise de Gonzague. Voir Henk J. M. Nellen, *Ismaël Boulliau (1605-1694), astronome, épistolier, nouvelliste et intermédiaire scientifique. Ses rapports avec les milieux du « libertinage érudit »*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, p. 13. La correspondance entre Boulliau et Desnoyers couvre la période 1655-1692, après la mort de Renaudot.

⁷ Lettre de Pierre Desnoyers à Boulliau du 14 février 1660 : « Vous avez raison de dire que la *Gazette* de Paris est fort mauvaise. Elle rencontre sy mal pour ce qui est ce peys-cy, que je croy quelquefois qu'on en escrit des songes ». Cité par Henk J. M. Nellen, note 8, p. 501.

⁸ *Correspondance de P. Marin Mersenne*, tome IV, p. 46 ; voir également *Correspondance de Peiresc*, tome III, p. 695. Cité par Mazauric, p. 97.

La défiance à son égard est en grande partie inspirée par la trivialité de son cadre d'action qui allie le noble et l'ignoble : création des bureaux d'adresse en 1630, qui sont à l'origine des petites annonces, création de la presse en 1631, des conférences savantes de 1633 à 1642, introduction des monts-de-piété en 1637, auxquels s'ajoute une constante action charitable consacrée à la gratuité des soins pour les pauvres (Consultations charitables à partir de 1640) : historiographe du roi à partir de 1646, l'homme est à facettes multiples, qui donnent à lire une identité publique protéiforme et le font sortir des cadres de référence habituels. Au point que Renaudot doit se défendre publiquement de la calomnie qui dénonce le mélange des genres et se justifier de sa capacité à tout entreprendre : dans l'*Inventaire du Bureau d'adresse* publié en 1630, il évoque l'hostilité qui l'attend : « [...] *Et comme les jugements sont divers, d'autres abaisseront si fort cet employ au dessous de ma charge, qu'ils tascheront à me rendre par là mesprisable* »⁹ ; un peu plus loin, il rappelle à quel point « [...] *toute nouveauté est odieuse* [...] »¹⁰. La fronde est menée par quelques médecins de la faculté parisienne, comme Guy Patin : « *Le me persuade aussi qu'un nombre de petits avortons d'esprits, à peine capables d'une seule chose, jugeants des autres par eux mesmes, blasmeront la diversité de mes emplois, voyants que mes veilles, & l'habitude que j'ay prise des mon enfance à l'assiduité du travail, me donnent assez de temps pour exercer ma profession de la Medecine avec honneur, & au contentement, comme je croy, de ceux qui m'employent* »¹¹. *Ils diront sans doute bien plus hardiment qu'ils ne faisoient, que je devroye employer cette vigueur toute entiere à l'exercice de ma profession. C'es aussi ce que je fay : Je ne partage point mon esprit en mesme temps à deux diverses choses.*

⁹ *Inventaire des adresses du Bureau de Rencontre où chacun peut donner & recevoir avis de toutes les necessitez, & commoditez de la vie & société humaine. Par permission du roy, contenue en ses brevets, Arrest de son Conseil d'Etat, Declaration, Privilege, Confirmation, Arrest de sa Cour de Parlement, Sentences & jugements donnez en conséquence. Dédié à Monseigneur le Commandant de La Porte, par T. Renaudot, Medecin du Roy. A Paris, à l'enseigne du Coq ruë de la Calandre sortant au Marché neuf, ou l'un desdits Bureaux d'adresse est estably, 1630. Paris, Bibliothèque nationale de France (VP-1846), p. 6.*

¹⁰ *idem*, p. 13

¹¹ Il s'agit probablement de l'hôtel-Dieu.

Ceux qui ont quelque nom en la Medecine, avec lesquels j'ay souvent l'honneur d'en conferer, doivent ce tesmoignage à la verité. »¹².

On a donc là une figure assez originale, inclassable, en dehors des sociabilités intellectuelles du temps, d'un esprit qui prétend à l'universalité, mais dont la seule intégration dont il puisse se prévaloir est celle de la sphère politique, au plus haut niveau qui est celui de la protection de Richelieu, sans l'appui duquel ses initiatives n'auraient pu s'imposer durablement.

Cela nous conduit à nous interroger sur une facette du travail intellectuel qui est celle de la médiation, le travail de celui qui se situe dans le champ de la réappropriation plus que de l'invention, dans celui de l'adaptation de principes théoriques à des réalités socio-économiques, quitte à accepter une inévitable distorsion des objectifs initiaux.

Mon propos vise donc à replacer l'engagement et les réalisations de Renaudot dans le cours d'une réflexion théorique cohérente. Une théorie qui mêle une utopie sociale envisageant le règlement général du problème de la pauvreté à l'échelle du royaume, une analyse de la disharmonie sociale et une théorie du rôle de l'information comme outil de régulation du bon fonctionnement à la fois de la société et de l'Etat. De cette réflexion sur la pauvreté au développement de l'information, un même fil tantôt idéaliste tantôt pragmatique, déroulé sur la scène publique, sur fond d'aspirations humanitaires.

Pour commencer, rappelons qu'il est né en 1586 à Loudun dans une place forte du protestantisme, et qu'il grandit dans le contexte des guerres de religion, avec leur cortège de maux habituels qui marquent profondément son enfance : à l'âge de douze ans, il a connu la famine, la peste et la disparition de ses parents, ce qui n'est certainement pas étranger à ses préoccupations philanthropiques.

Quelques mots sur sa formation, qui obéit à deux paramètres, la religion, et le voyage. Les premiers rudiments lui ont probablement été inculqués en premier lieu par son père, calviniste, chargé du préceptorat de la jeunesse protestante. Formation relayée ensuite par des maîtres protestants qui tenaient à Loudun des écoles particulières, qui lui ont appris le latin et donné quelques rudiments de grec. Orphelin en 1598 mais pas sans fortune, il est placé sous la protection de ses oncles maternels dont l'un exerce la profession de maître apothicaire, ce qui fut probablement décisif dans son orientation

¹² *Inventaire*, p. 7

marquée par le désir de soigner et guérir. De 1602 à 1604, sa foi protestante lui interdisant la faculté de médecine parisienne, il suit des cours de chirurgie au collège de Saint-Côme à Paris, où il découvre une ouverture vers l'expérimentation. Après un probable passage à Poitiers où il reçoit quelques cours de médecine au cours de l'année 1604, il effectue enfin un cycle brillant et extrêmement court à la faculté de Montpellier, de 1605 à 1606, où il obtient un doctorat en médecine en huit mois, au lieu des six à sept ans habituels¹³. De 1606 à 1607, le voyage achève sa formation, en direction de l'Italie puis, peut-être en Angleterre, terre protestante, où il soumet au roi Jacques I^{er} un projet qui concerne probablement la création des bureaux d'adresse et le règlement de la pauvreté, projet auquel il n'a pas été donné suite¹⁴. Mais cette démarche est révélatrice de l'interpellation constante qu'il fera des autorités et de son besoin de reconnaissance institutionnelle.

Voilà pour son « cursus honorum », tout à fait honorable en effet, de la formation littéraire à une formation médicale, qui le met au-dessus de la norme de la culture moyenne des médecins parisiens, mais n'en fait pas pour autant un érudit ; dans la hiérarchie intellectuelle, il se situe à mi-chemin entre le public instruit de son temps et l'élite intellectuelle. Pourtant, il jette sur lui-même un regard qui en dit long sur l'estime intellectuelle qu'il se porte : dans un texte de 1630¹⁵, il se dépeint comme un esprit « universel », prétention que l'on retrouve dans ses références médicales : *Celse*¹⁶, *Fracastor*¹⁷,

¹³ Dans une lettre à Spon du 6 décembre 1644, Guy Patin évoque le rôle de l'argent dans cette distribution des degrés : « Ceux de Rouen, qui sont la plupart docteurs de Montpellier, ont publié et reconnu en leur factom, il y a deux ans, qu'ils nous estoient bien plus obligez de leur avoir enseigné leur art qu'à ceux de Montpelier, qui leur avoient vendu leurs degrez. Nous sçavons bien comment on y refuse point les premiers degrez et comment on y obtient aisément les seconds » : voir Paul Triaire (éd.), *Lettres de Guy Patin*, Paris, Champion, 1907, p. 442.

¹⁴ Lettre de Théophraste Renaudot au roi Jacques I^{er} d'Angleterre, 12 avril 1607. Hatfield House, Cecil papers 120/160. Voir Gérard Jubert, *Ambition, talent et combat au temps de Louis XIII (Les Petites affiches, n° 127 spécial, 22 octobre 1986)*, p. 10,11 (PI. II) et 12. Avec la gracieuse autorisation de Lord Salisbury. Cité par G. Jubert, p. 14.

¹⁵ Inventaire du bureau d'adresse, BNF, exemplaire VP-1846, p. 7

¹⁶ Aulus Cornelius Celsus vivait dans la première moitié du I^{er} siècle après Jésus-Christ. Il pratiquait la médecine et fait œuvre d'encyclopédiste dans le *De arte medica*, résumé de tout ce qui avait été fait en médecine et en

*Cardan*¹⁸, *Scaliger*¹⁹. Simone Mazaauric a indiqué que Cardan, notamment, était l'une des références majeures des orateurs des Conférences²⁰ : cet humaniste italien du XVI^e siècle était à la fois mathématicien, médecin et astronome, et publiait également sur la musique, la philosophie, la physique et la religion. Contrairement aux médecins parisiens, les modèles de Renaudot s'écartent des autorités de l'Antiquité, Galien et Hippocrate, et se réclament de la modernité universaliste de la Renaissance italienne.

Pourtant, c'est sur le terrain de la réflexion sociale et non médicale que Renaudot entend intervenir dans la cité. Après l'échec de sa proposition anglaise en 1607, il profite de la lutte contre la mendicité que Marie de Médicis entend mener dans la capitale à partir de 1611 pour soumettre son projet à différentes autorités parisiennes ; mais il n'obtient que le titre de médecin ordinaire du roi en 1612²¹ et

chirurgie depuis Hippocrate. Esprit curieux et éclectique, il est avantagement cité par Quintilien, Columelle ou Pline. Il est redécouvert au XV^e siècle et publié. La BNF conserve l'une de ses rééditions en latin de 1616.

¹⁷ Girolamo Fracastoro, né en 1478, mort en 1553, était un humaniste poète et médecin, ami de Du Bellay. Précurseur de la bactériologie dans le *De Contagio* (1546), il affirme l'existence d'organismes invisibles et reproductibles qu'il nomme *contagium vivum* et *seminaria contagionis*. Se transmettant par contact humain et par l'air, ils sont, d'après lui, à l'origine de la tuberculose et de la syphilis, ce « mal français » ou « mal de Naples » dont il invente le mot à partir des *Métamorphoses* d'Ovide. Mais son enseignement faisait peu d'émule et Renaudot marque ici son originalité.

¹⁸ Jérôme Cardano (1501-1576) est également un humaniste italien, à la fois mathématicien, médecin et astronome. Esprit universel, il publie abondamment sur la médecine, les mathématiques, la musique, la philosophie, la physique et la religion.

¹⁹ Jules César Scaliger (1484-1558), érudit italien, suit en France l'évêque d'Agen, Antoine de La Rovère, en 1525, et devient son médecin. On le connaît plus comme grammairien que comme médecin, mais c'était un esprit universel qui se plaisait à polémiquer avec les savants les plus illustres du siècle.

²⁰ Mazaauric, ouvr. cité, p. 215.

²¹ Lorsqu'il était accordé à des médecins non diplômés de la Faculté parisienne, le titre de médecin du roi par quartier, c'est-à-dire par trimestre, permettait, depuis le décret du 5 novembre 1504, à ceux qui étaient attachés à la Maison du roi, des princes ou des grands officiers de la couronne, d'exercer à la cour où qu'elle fût, et à Paris ; pour les docteurs de Montpellier, le privilège était considérable et leur permettait, durant leur service à la cour,

l'autorisation d'établir les bureaux d'adresse, qu'il ne met pas immédiatement à exécution. En fait, il n'est pas le premier « donneur d'avis » sur la question : les dernières pages du *Mercure François* de l'année 1612 rappellent que « *Du temps du feu Roy Henry le Grand plusieurs avoient fait diverses propositions de bouche, & par escrits imprimez, pour employer l'infinité de pauvres invalides qui estoient dans Paris* » ; la pauvreté était un sujet d'actualité dont la thèse de Jean-Pierre Gutton a exposé les multiples propositions de règlement²². Toutes tournent autour de la nécessité du travail, de l'enfermement, de la création de structures spécialisées et réglementées, destinées à apprendre, soigner, produire, etc., dans la dynamique d'une réflexion mercantiliste et d'une offensive morale voulue par les doctrines catholique et protestante qui se rejoignent pour considérer que, s'agissant des pauvres, le travail forcé leur ouvre la voie du salut.

La réflexion et les propositions de Renaudot sur les pauvres sont le résultat d'une synthèse élaborée à partir de cette production abondante, synthèse à laquelle se mêle l'influence de la théologie calvinienne qui insiste sur la responsabilité morale de la communauté à l'égard des pauvres. Mais l'originalité de cette synthèse est sa dimension « humanitaire », qui prend le contre-pied du choix de l'enfermement fait par les autorités en 1611 et 1612. On a beaucoup parlé du soutien de Richelieu, voire du Père Joseph ; pourtant, ce qui est remarquable, c'est la somme de sollicitations institutionnelles entreprises par Renaudot : notables parisiens chargés de l'administration des pauvres, lieutenant civil au Châtelet, Chambre du Commerce de Paris, administrateurs de l'Hôtel Dieu, Conseil du Roi, etc. On doit imaginer toutes les autres sollicitations individuelles qui n'ont pas laissé leur trace dans les archives. Cela représente probablement une forme très importante de son engagement.

Ses idées trouvent en octobre 1617 l'appui de la « Chambre du Commerce » de Paris, appui qui lui permet d'obtenir du Conseil du roi le titre de *Commissaire général des pauvres* le 3 février 1618. Renaudot choisit de justifier sa démarche au moyen d'un factum

de pratiquer librement dans la capitale à couvert des foudres des docteurs-régents de la Faculté parisienne.

²² La thèse de Jean-Pierre Gutton en donne de nombreux exemples : citons Barthélemy de Laffemas de 1596 à 1604, son fils Isaac en 1606, le conseiller du roi Jean du Jon en 1607, Louis Turquet de Mayerne en 1611, François Du Noyer de 1614 à 1616, Antoine de Montchrestien, Emeric Crucé, etc., sans compter les mémoires anonymes conservés à la Bibliothèque nationale (Ms fr., 18605).

publié dans l'année, dans lequel il expose pour la première fois, et publiquement, ses idées sur le « *règlement des pauvres mendiants de ce royaume* ». Les indications fournies par ce premier document sont maigres mais significatives : la lutte contre la pauvreté nécessite un règlement global à l'échelle du royaume, mais le mal doit être pris à la racine, à l'échelon local, avec le renvoi des pauvres au lieu de leur naissance et un développement local du travail susceptible de les empêcher d'en partir : c'est l'idée, émise quelques années plus tard, que « *le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté est de l'empêcher de s'installer* », une idée déjà émise par les théoriciens du mercantilisme comme Laffemas qui envisageait pour cela la création de manufactures. Renaudot ne fait jamais que refléter une inquiétude commune contre les manifestations sociales de la mobilité économique.

Pour soutenir la dépense, il prévoit la création d'un fond alimenté de deux manières : la première se tire de la pauvreté elle-même ; d'un côté il s'agit de drainer de manière rationnelle le produit de la charité privée, les aumônes habituellement distribuées aux pauvres ; de l'autre, il s'agit de bénéficier du produit de leur travail, un travail favorisé par l'octroi d'immunités.

En second lieu, le fonds serait alimenté d'une manière plus originale, mêlant une conception à la fois morale et mercantiliste de l'économie en luttant contre deux types de dépenses qui appauvrissent le peuple : le jeu et les frais de justice. Renaudot prône l'interdiction pure et simple du jeu et la simplification des procédures de justice, dont la longueur ruine les plaignants. Pour les pauvres, Renaudot plaide en faveur de la gratuité de la justice, estimant qu'ils doivent pouvoir « *poursuivre leurs droictz sans despence* ». Il propose également d'interdire l'exportation des matières non manufacturées et d'en réserver l'ouvrage aux régnicoles.

Jean-Pierre Gutton et Gilles Feyel ont déjà relevé les nombreuses filiations entre ses propositions et celles des économistes du temps comme François Du Noyer. Car Renaudot reconnaît être homme de propositions plus qu'inventeur ; en 1624, lorsqu'il expose une nouvelle fois ses idées au Conseil, il affirme avoir « *soigneusement recherché des memoyres au vray et employé beaucoup de temps à les dresser et s'instruire aux propositions qu'il entend faire* ». Il en obtient un arrêt favorable, mais l'ambition de son projet en retarde la mise en œuvre, d'autant que les priorités de la politique extérieure ne laissent guère espérer la moindre mise de fonds de la part du roi.

Ce décalage entre ses ambitions et les moyens de l'Etat apparaît en pleine lumière en 1626, avec la présentation devant l'Assemblée des notables de sa *Requête en faveur des Pauvres*²³, qui est la forme la plus aboutie de son projet. Etrangement, ce texte n'a pas été diffusé dans le public ; il est resté enfoui sous sa forme manuscrite dans le dépôt des archives étrangères jusqu'en 1894, date où il ressort à l'occasion d'un discours sur *L'assistance par le travail* prononcé devant la cour d'appel de Poitiers. Dans son étude de l'Assemblée des notables, Jeanne Petit note que cette requête introductive, puisque la tradition veut que les Etats s'ouvrent sur la question du règlement des pauvres, n'a laissé aucune trace dans le procès-verbal ni dans les impressions de séance. D'ailleurs, les législateurs de 1629 ne consacrent que deux articles aux pauvres : ils prescrivent un inventaire des titres et revenus de chaque établissement de charité et ordonnent le renvoi des mendiants dans leur pays d'origine afin d'y travailler selon leurs aptitudes²⁴. C'est bien peu du projet exposé par Renaudot ! Bien peu aussi des objectifs d'une assemblée des notables chargée d'arrêter les principes d'une réforme générale du royaume.

Le projet de Renaudot est un projet philanthropique à l'ambition universelle, qui considère que la pauvreté entrave le bon fonctionnement de la société et de l'Etat, un projet qui obéit à des considérations à la fois économiques, morales, sociales, médicales et politiques, qui mêle les considérations mercantilistes et l'utopie sociale.

L'idéalisme de Renaudot apparaît dans la conviction qu'il est possible de modifier les comportements individuels et collectifs et de transformer une condition sociale. Il rejette l'idée que les pauvres sont irrémédiablement « *indociles et incapables de toute discipline* » et songe au contraire à en faire les instruments de la puissance du royaume : « *Ainsi pourroy-je monstrer que tous ces faineantz et mendiantz, quelque vicieux qu'ilz soyent et comme autant de prodiges d'un estat, ne doivent pas seulement estre garentiz de l'opprobre et du mespris auquel nostre négligence les abandonne et prostitue, mais que nous en pouvons et devons faire autant d'instrumentz pour la conservation et ampliation*²⁵ de ce royaume ». On retrouve la notion

²³ L'original se trouve aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, France, n°783, fol° 122-126. Cité par Jubert, pp. 70-78.

²⁴ Jeanne Petit, *L'Assemblée des notables de 1626-1627*, Paris, 1937, p. 226.

²⁵ Terme médical qui signifie l'augmentation de la cavité thoracique au moment de l'inspiration.

de responsabilité collective propre à la théologie calvinienne. Mais la vision est fondamentalement optimiste : la pauvreté apparaît tel un trésor enseveli qu'il s'agit, dans des accents bibliques, de révéler au roi lui-même et à l'humanité tout entière : « *Commandez à ces faineantz qu'ilz travaillent, à ces paralytiques qu'ilz cheminent et vous verrez les merveilles que V.M. scait faire* ».

Cette transformation passe par une rééducation morale : « *il [leur] faudra non seulement apprendre le bien mais, qui plus est, desapprendre le mal, avant qu'ilz soyent capables de rien faire d'utile.* ». En 1630, Renaudot affirme avoir réfléchi à cette question de l'éducation, et aurait élaboré une méthode d'apprentissage suivant des vues qui seraient conformes à celles de l'oratorien Charles de Condren. Dans le contexte d'une dogmatique répressive qui s'installe dans l'espace urbain, Renaudot se distingue par sa modération ; pour lui, la contrainte au travail ne doit se faire que « *selon leur portée, avec la douceur et humanité requize* ».

Pour faire aboutir une telle ambition, le partenaire ne peut être que l'Etat, comme si lui seul était capable de porter une telle utopie. Ce qui explique probablement que Renaudot ait renoncé à diffuser son projet dans le public. Car le projet nécessite le déploiement d'une contrainte réglementaire : création d'un hôpital par baillage, d'un bureau des pauvres dans chaque « lieu » du royaume, mobilisation de fonds au moyen d'une réaffectation d'un certain nombre de recettes fiscales et de dépenses charitables. Un exemple notamment me paraît remarquable, c'est l'obligation de réaliser toutes les cessions de biens et de dettes entre les mains du commissaire des pauvres qui, le temps de son administration, percevrait à leur profit, six deniers par livre de recette (taux très modéré de 2,5%). Autrement dit, dans un monde de propriétaires dont les pauvres sont par nature exclus, Renaudot propose de les introduire au milieu de la transaction foncière, dans cet entre-deux qu'est le bref passage du glissement de la propriété de l'un à l'autre.

Cette vision humaniste, qui espère la suppression de la mendicité, annonce une régénération à la fois économique, intellectuelle et artistique, faisant fleurir les disciplines et les arts. Régénération qui atteint les pauvres qui deviennent alors des « *nouveaux hommes, non plus faitz pour servir d'opprobre et de honte mais d'embellissement à cest estat, mais de bons laboureurs en voz champs, mais d'expertz artizantz en voz villes, mais de soldatz bien disciplinez en voz armées qui devront à V.M. et l'estre et le renaistre* ».

Cette renaissance implique un changement des comportements dans l'administration de la chose publique, d'une part en transformant radicalement les pratiques de charité individuelle et collective ; d'autre part en mettant en avant la notion de responsabilité individuelle dans l'exercice d'une fonction publique, l'exécution du projet devant être confiée « *a personnes qui en respondent et contre lesquelz on se puisse pourvoir en cas de contravention* ». Une constante chez Renaudot, c'est son manque de confiance dans les hommes chargés de l'administration publique. Et d'ailleurs si les créations régulatrices qu'il préconise sont nécessairement décentralisées, le contrôle qui doit garantir leur bon fonctionnement doit être hiérarchisé et remonter au responsable qu'est le commissaire des pauvres.

Si l'on met de côté leur connotation utopique, les vues charitables de Renaudot le rapprochent fortement des préoccupations religieuses manifestées par la spiritualité post-tridentine, notamment celle qu'incarnent notamment les pères de l'Oratoire, dont on sait qu'ils ont grandement contribué à inspirer les initiatives hospitalières de la Compagnie du Saint-Sacrement. Ce n'est certainement pas par hasard si la conversion de Renaudot au catholicisme en octobre 1628 a été le fait du cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire en 1611 : plus que par opportunisme comme cela a été souvent écrit, cette conversion trouve sa justification première sur un rapprochement évident des préoccupations qu'est le terrain de la lutte contre la pauvreté.

Bien entendu, cette utopie de Renaudot reste une chimère aux yeux de Richelieu, qui raisonne en homme de pouvoir et donc n'envisage que ce qui est possible au moindre coût. C'est pour cette raison qu'il accorde toute son attention aux propositions suivantes de Renaudot, plus concrètes, moins ambitieuses, plus pragmatiques, mais qui suivent le fil de son ambition générale.

Ainsi la création des bureaux d'adresse en 1630 ne représente que l'une des propositions d'un règlement des pauvres auquel Renaudot n'entend pas renoncer. Leur raison d'être étant de leur fournir « *gratuitement, avis des commoditez & occasions qu'il y aura de gagner leur vie, la plus charitable aumosne qu'on leur puisse départir* ». On sait que l'idée n'est pas de Renaudot, qu'elle lui a été inspirée par Montaigne qui lui-même, dans ses *Essais*, l'attribue à son père, et qu'elle a été remise au goût du jour par les théoriciens du mercantilisme au début du siècle. Mais Renaudot l'intègre à une réflexion générale sur le fonctionnement du corps social, un corps social dont chaque création ne doit viser qu'à l'harmonie de

l'ensemble, ce qui n'est possible qu'à la condition d'assurer la circulation de l'information et de la connaissance entre ses membres. Il présente la société humaine comme un corps social éclaté, fait de pièces détachées dont la rencontre intentionnelle est rendue impossible par le nombre, l'éloignement et son corollaire, la méconnaissance de l'existence réciproque : « [...] *deux hommes se chercheront souvent l'un l'autre sans se pouvoir rencontrer, & à l'opposite rencontreront ordinairement ceux qu'ils ne cherchent pas. Ce mal peut estre appelé desordre, d'où vient que la plus part des affaires humaines ne se font que par hazard, & d'où plusieurs ont pris sujet de les assujétir toutes mal à propos à une conduite aveugle de la Fortune.* »²⁶ : la disharmonie provient directement de l'absence de circulation de l'information entre les hommes.

Ce qui est intéressant, c'est que cette idée du développement dans l'espace public, de manière décentralisée, de lieux de régulation des flux socio-économiques parfaitement autonomes, nécessaires afin de garantir la cohésion de « *tant de pièces destachées [...]* » apparaît dans un contexte qui est celui de l'affirmation de l'absolutisme et de la centralisation administrative, dans cette société holiste marquée par la prédominance des liens verticaux au sein de corps hiérarchisés. Sa vision de l'organisation sociale est celle d'une société horizontale, qui prône l'égalité dans l'accès à l'information.

Ces idées ne sauraient être attribuées à Renaudot en totale paternité. En fait, comme pour celles qui concernent la pauvreté, il est moins un inventeur qu'un fin récepteur et un médiateur des idées qui surgissent dans les courants scientifiques qui annoncent le temps du rationalisme ; Simone Mazauric a montré que le choix des thèmes des conférences du bureau d'adresse conciliait une timide ouverture vers la rationalité scientifique et une pensée magique persistante, ce qui ne suffit pas à les discréditer car ces errements étaient aussi ceux des savants du temps : certains thèmes des conférences du Bureau d'adresse s'inspirent à l'occasion des *Quaestiones in Genesim* du Père Mersenne, publiées à Paris en 1623²⁷, savant dont la présence aux Conférences est avérée en 1633²⁸ ; c'est également le cas de cet adepte de l'héliocentrisme qu'est l'astronome Boulliau, qui fréquentait lui aussi

²⁶ *Inventaire*, p. 10

²⁷ Par exemple, « Le cadavre d'un animal saigne t-il devant l'homme, ou l'animal qui l'a tué ? » (Lenoble, p. 366), traité dans la 241^e conférence.

²⁸ Feyel, p. 113

les conférences²⁹ : les conclusions de celle du 2 janvier 1635 sur la nature de la lumière sont très proches de l'idée qu'il s'en faisait³⁰. D'après Tallemant des Réaux, le dramaturge La Calprenède « fut longtemps un des arcs-boutants du Bureau d'Adresse et ne manquait pas une conférence »³¹... Il en fut plus probablement un assidu spectateur.

Toutefois, la vocation plus didactique que savante des conférences provoqua un certain mépris auprès d'une élite intellectuelle peu habituée à ce genre de vulgarisation scientifique : le 17 mai 1633, Gassendi écrit à Boulliau : « Monsieur Morin [...] m'a aussi donné le mesme advis de l'assemblée qui se fait toutes les semaines au Bureau d'Adresse, et m'a confirmé toutes les mesmes choses que vous m'en aviez escrites »³². Le mathématicien et astronome Jean-Baptiste Morin, qui fréquentait également Mersenne et Descartes³³, avait pourtant, en avril 1633, proposé sa méthode de calcul des longitudes dans l'une des premières conférences du Bureau d'Adresse : la nouvelle de Paris du 1^{er} avril 1634 rappelle qu'il fit sa démonstration touchant le secret des longitudes « en l'une des Conférences qui se font tous les Lundis au Bureau d'Adresse de cette ville [...] au contentement de l'assistance »³⁴. Ce qui montre que tout en méprisant la trivialité des activités du bureau et en jugeant peu fréquentable son tenancier, les savants suivaient de très près les thèmes que l'on y traitait, parce qu'elles recoupaient leurs propres préoccupations³⁵.

Ces courants scientifiques, Renaudot n'y est pas tout à fait indifférent : sa vision sociale, conçue sur la nécessité d'une régulation du mouvement, en est en quelque sorte l'adaptation. Elle est le corollaire de la science mécaniste diffusée dans l'entourage du père Mersenne, dont la *Vérité des Sciences* publiée à Paris en 1625

²⁹ Cela ressort d'une lettre de Gassendi à Boulliau du 17 mai 1633, dans *Correspondance de P. Marin Mersenne*, tome III, p. 401. Cité par Mazauric, p. 96.

³⁰ Henk J. M. Nellen, ouvr. cité., p. 76.

³¹ Tallemant des Réaux, *Historiettes*, tome 2, p. 584. Cité par Simone Mazauric, p. 96.

³² Bibliothèque nationale de France, fonds français 13037, fol° 14 r° ; voir également *Correspondance de P. Marin Mersenne*, tome III, p. 401. Cité par Henk J. M. Nellen, p. 83.

³³ Adrien Baillet, *La vie de M. Descartes*, Paris, 1961, p. 136.

³⁴ *Gazette* du 1^{er} avril 1634.

³⁵ S. Mazauric, p. 120.

entreprind la vulgarisation. Au mouvement de l'univers correspond la vision moderne d'une société mobile soumise à un jeu de règles économiques dont les gouvernements peuvent infléchir le fonctionnement. Pour moderne qu'il soit, l'homme n'en a pas moins les contradictions de son temps ; le rationnel côtoie le merveilleux et les découvertes tant décriées de William Harvey sur la circulation du sang demeurent absentes des Conférences, de la même manière qu'elles suscitaient le doute chez son pire ennemi, Guy Patin, qui lui-même suivait son maître Riolan³⁶.

C'est parallèlement à cette effervescence scientifique que Renaudot annonce sa théorie de l'information. Car ce qui est au cœur de son projet sur les bureaux d'adresse, dont l'optique n'est pas seulement mercantile, est bien l'information, dont la bonne circulation garantit un effet d'entraînement, démultiplicateur sur les échanges : c'est le négoce réussi de la terre, qui stimule tous les pans de l'économie, de l'agriculteur à l'officier. C'est aussi, déjà, l'idée très claire, de la stimulation par la publicité : « *Car tout ainsi que l'ignorance oste le desir, estant impossible de souhaitter ce qu'on ne cognoist pas, de mesme la cognoissance des choses nous en ameine l'envie* ». Cette phrase s'applique encore à la sphère mercantile ; mais quelques années plus tard, avec le succès commercial de la *Gazette*, il en transpose les termes et les applique aux enjeux du développement de l'information périodique, expliquant que ses nouvelles répondent à ce point à une soif de connaître, qu'elles sont semblables à un torrent impossible à contenir (John Milton pour sa part en 1649 recourt à la métaphore des corneilles que l'on ne retiendra pas en fermant la grille d'un parc³⁷) ; métaphores significatives de l'inéluctabilité de la circulation des nouvelles.

De notre point de vue, le développement de l'information conduit à celui de l'esprit critique ; pour Renaudot, ce n'est au départ qu'un moyen de régulation dont la seule fin est l'utilité sociale, suivant une conception égalitariste qui n'établit pas de hiérarchie entre l'annonce marchande et la nouvelle (pour reprendre le titre de la thèse de Gilles Feyel³⁸), nouvelle qui peut être commerciale, politique, militaire. Pas de différenciation donc au départ, pour une même filiation, qui

³⁶ Laure Jestaz (dir.), *Les lettres de Guy Patin à Charles Spon (1649-1655)*, Paris, Champion, 2006, lettre n°145 du 5 février 1655, p. 1342.

³⁷ *Sur la liberté de la presse*, de John Milton, traduit de l'anglais par le comte de Mirabeau, publié à Londres, 1788, p. 54.

³⁸ Gilles Feyel, ouvr. cité.

rattache la création de la presse aux activités du bureau d'adresse, dont l'efficacité dépend de sa capacité à informer le public sur les adresses qu'on peut y trouver : le 8 juin 1629, il obtient de nouvelles lettres patentes lui accordant le privilège d'imprimer tout ce qui concerne l'activité du Bureau. La différenciation des supports lui est imposée : à la *Gazette*, en mai 1631, la noble information politique, celle qui rend compte des actes du souverain ; aux *Feuilles du Bureau d'adresse*, à partir de 1633, la vile marchandise qui préfigure nos journaux de petites annonces.

J'en arrive au terme de ma démonstration : la création de la presse par Renaudot n'est pas l'initiative du prince ; elle est l'aboutissement d'une évolution intellectuelle que son fondateur exprime avant même sa création : par exemple, l'Inventaire des Adresses publié en 1630 (chapitre XI) indique les "*Adresse des chemins ez païs éloignez. [...] Les commoditez de faire tenir & recevoir promptement nouvelles des lieux ou on aura affaire, & y donner correspondance pour affaires sans y aller. Sçavoir le prix courant des marchandises ez lieux de trafic. Peuplades d'Isles & terres nouvellement découvertes*" : il s'agit de répondre aux besoins qu'exprime la culture de la mobilité, être utile au voyageur, au marchand, au soldat. La préface du recueil de la *Gazette* de 1631 en rappelle l'intérêt à la fois pour l'emploi, les affaires, mais aussi pour l'ordre public, puisque la vocation de l'information est aussi de rationaliser le marché de l'information, et d'empêcher les troubles que provoque la propagation de la rumeur.

C'est la nécessaire relation avec le pouvoir, cadre juridique du privilège oblige, qui parachève la rationalisation du projet social de Renaudot en le mettant au service de l'Etat et non plus du public : les bureaux d'adresse deviennent des moyens de contrôle des étrangers à partir de 1640, et on sait à quel point la *Gazette* apparaît sous le règne de Louis XIII comme une feuille de propagande, ce qui est beaucoup moins vrai après 1643, à plus forte raison pendant la Fronde³⁹.

En conclusion, à partir de sa réflexion sur la pauvreté, nourrie des écrits mercantilistes de son temps, Renaudot en arrive à suggérer une analyse plus générale du fonctionnement de la société, suivant une vision mécaniste qui réclame un décloisonnement de la société d'Ancien Régime. Il n'est pas à l'origine de la presse périodique qui se développe en Europe à la faveur de la Guerre de Trente ans. Mais il

³⁹ Voir Stéphane Haffemayer, *L'information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*. Paris, Champion, 2004, 848 p.

est le premier à en saisir l'importance régulatrice, expliquée au public dans un discours éditorial dans lequel il développe une déontologie de la pratique journalistique, qu'on ne retrouve dans aucun périodique étranger. Si l'on considère les « inventions » qui la précèdent, il est évident que la création de la *Gazette* est moins le fait du pouvoir que le prolongement d'une réflexion de longue durée sur le fonctionnement de la société.

Il est facile a posteriori de l'accuser d'avoir beaucoup emprunté à d'autres auteurs ; on sait qu'une invention ne naît jamais par hasard ; ce qui est remarquable dans le cas de Renaudot, c'est sa réceptivité aux enjeux et besoins sociaux de son temps et une volonté d'agir sur le corps social : le cloisonnement de l'espace public nécessite la création d'instances régulatrices permettant la diffusion des connaissances utiles (annonces), des connaissances savantes, dont il saisit l'importance d'une vulgarisation de manière critique, en respectant les différents points de vue émis, et, bien sûr, de la diffusion de l'information liée à l'actualité économique et politique. Reconnaissons que s'il n'est véritablement l'inventeur d'aucune de ces entreprises, il s'en montre un remarquable médiateur. Mais malgré les différentes investitures dont il a bénéficié, il me semble que compte tenu de la contestation dont il a fait l'objet, l'étude du cas Renaudot pose la question cruciale de la légitimité préalable et nécessaire à l'engagement de l'intellectuel dans la cité.